

MAIRIE DE DOMARIN

2016/10/10 Conseil Municipal n° 9-2016

Séance du lundi 10 octobre 2016 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, A. GARNIER, S. BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, L. MILLARDET, Y. NICAISE, J. REYNAUD, D. SUPTIL,

Pouvoirs : G. DREVET à D. SUPTIL et B. ALLARD à S. BARBERET

Excusée : C. JOLY

Secrétariat : A. CHOLLET et M. LACROUTE

Secrétaire de séance : Marie-Laure AGAVIOS

- Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 13 septembre 2016 au 10 octobre 2016 :
 - 30 septembre 2016 : Acceptation du devis CPB - ACCESS pour mise aux normes accessibilité de l'escalier de la Mairie. Montant du devis : 1 952,63 € TTC.
 - 30 septembre 2016 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour l'alimentation électrique de la porte automatique de la Mairie. Montant du devis : 108,12 € TTC.
- Délibérations :
 - Convention SPA : Monsieur le Maire expose qu'il faut renouveler la convention de fourrière avec la SPA (Société Protectrice pour les Animaux) pour l'année 2017. Cette convention valable pour un an consiste, sur demande émanant d'un Agent ou d'un Elu habilité, en la capture, l'enlèvement et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public, le gardiennage de 8 jours ouvrés pour les chiens et chats non identifiés, le prêt de trappe pour capturer les chats, l'enlèvement, sur demande de la Mairie, des cadavres de chiens et chats trouvés morts sur la voie publique. La participation financière pour la commune est fixée à 0,35 € par habitant, soit 536,20 € pour un an. Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de la garderie le mercredi midi** : Suite à la demande de certains parents concernant la prolongation de la garderie le mercredi jusqu'à 12h30, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prolonger cette garderie jusqu'à 12h30 et de demander une participation financière aux parents qui en bénéficient au même coût que la garderie du soir, soit 0,50 € la demi-heure. Un appel des enfants à 12h10 déclenchera la facturation d'une demi-heure. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Complément de ressources pour l'année 2016** : Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'un complément de ressources soit alloué au personnel communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte qu'un complément de ressources soit alloué au personnel communal. Il sera versé sur le salaire de novembre 2016. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Taxe d'Aménagement pour les abris de jardin** : Sur proposition de Monsieur le Maire, seulement les abris de jardin dont la surface est supérieure ou égale à 10 m² seront soumis à la Taxe d'Aménagement. **Adoptée à l'unanimité.**

➔ **Questions diverses** :

- Concernant l'aménagement de l'accès aux écoles, OGI nous a proposé 3 versions le 27 septembre 2016. Suite à nos remarques, Monsieur le Maire nous présente une nouvelle version. Prochainement, OGI nous exposera une perspective financière.

Après cette présentation, le Conseil Municipal s'attribue un peu de temps pour faire part de ses remarques. Les suggestions éventuelles sont à faire avant la prochaine rencontre avec le Bureau d'Etudes envisagée début novembre.

- Suite à la motion prise par le Conseil Municipal du 11 juillet 2016 pour qu'une partie de la vente de l'aéroport de Saint Exupéry soit réinvestie sur le territoire de la CAPI, Monsieur le Maire nous fait lecture des courriers de Madame Ségolène ROYAL et de Monsieur Michel SAPIN qui ont pris note de nos remarques.
- Dès janvier 2017, la CAPI mettra en place une adhésion aux bibliothèques municipales d'un montant de 20 € qui permettra l'accès aux bibliothèques communautaires.
- Le Conseil du Département nous accorde une subvention de 20 % du montant des devis des travaux subventionnables (27 440 €).
- Une subvention de 5 874 € a été accordée par Total Marketing France suite à l'isolation des plafonds des deux écoles.

Fin de séance à 22h
Marie-Laure AGAVIOS